

Association pour la protection et la rénovation
du phare-amer en terre de Lanvaon,
commune de Plouguerneau,
département du Finistère

Siège social
467 Lanvaon
29880 Plouguerneau

Contact
Contact@lanvaon.bzh

Président
Yann Souche
YannSouche@lanvaon.bzh

Trésorier
Alain Le gall
AlainLeGall@lanvaon.bzh

Site web
lanvaon.bzh

Webmestre
Olivier Loste
Webmestre@lanvaon.bzh

Projet "Phare du 9^e art"
Didier Houy
PhareBD@lanvaon.bzh

Association loi 1901
d'intérêt général
à caractère culturel
enregistrée sous le
n° W291006824 à la
sous-préfecture de Brest

SIREN
819 226 457

 Avec le soutien
financier de
la Région
Bretagne,

dans le cadre de sa politique
en faveur du patrimoine

Projet lauréat 2016
de l'appel à projets régional
Héritages littoraux

Objet Visite de Olivier Thomas, architecte des Batiments de France,
au phare de Lanvaon, le 9 mai 2023

Étaient présents lors de la visite du phare :

Olivier Thomas, architecte des Bâtiments de France ;

Pour la **DIRM-NAMO** (Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest) :

Franck Grall, Gisèle Lazennec, Patrick Lossec ;

Pour l'association **LANVAON** :

Didier Houy, Yann Souche ;

Pour la **mairie de Plouguerneau** :

Bruno BOZEC, conseiller municipal délégué aux bâtiments et espaces publics,

Catherine Le Roux, adjointe déléguée à la Culture, Andrew Lincoln, conseiller municipal

délégué à la Communication et vice-président de la CCPA, Yannig Robin, maire de
Plouguerneau.

M. Thomas précise que ce bâtiment, propriété de l'État, est non classé. À ce titre, le phare ne rentre pas dans ses attributions mais il peut néanmoins donner son avis et ses conseils vis-à-vis des travaux de rénovation effectués par l'association LANVAON.

Les points que nous, association LANVAON, avons retenus, sont les suivants.

Une ventilation haute et basse s'avère nécessaire entre les plaques de plâtre des plafonds et les planchers. Des grilles en laiton sont à poser sur les plafonds et les planchers.

Les plaques murales (uniquement côté sud des pièces) faciliteront les futures expositions.

Au sujet des portes à galandage : afin de maintenir l'esprit d'origine du phare, il est préconisé de remettre en place les portes d'origine en inversant leur sens d'ouverture, ainsi que les habillages en bois, à chaque étage. Ces portes rentreront dans le cadre de l'autorisation dérogatoire ERP accordée à ce type de bâtiment historique qui ne peut satisfaire à toutes les exigences habituelles sans être dénaturé.

Recommandation est faite de ne pas poursuivre les travaux tant qu'il y a des infiltrations.

Un travail collectif, réunissant les différents partenaires de la phase 1 (DIRM-NAMO, Région, Département, Communauté de communes, Mairie et l'association) est proposé pour trouver un plan de financement, éventuellement lié à une délégation de maîtrise d'ouvrage, pour accélérer le financement et donc le démarrage de ces travaux.

M. Thomas conseille de réaliser un complément d'étude avec l'architecte du Patrimoine Piotr Candio, pour la phase 2 (utilisation future du bâtiment en tant qu'établissement recevant du public avec salles d'expositions), en conservant le respect du patrimoine «*lieu de vie des gardiens*». Précision est faite que le démarrage de cette phase 2 nécessitera l'acceptation préalable du projet par les services de l'État, puis la refonte des statuts de l'association. Recommandation est faite d'étudier et proposer des projets en image pour la future muséographie (formats, systèmes d'accroche et d'éclairage).

À la demande de la DIRM-NAMO, l'association doit :
étudier rapidement la faisabilité de la mise en place d'une rambarde provisoire dans l'attente de pouvoir financer le remontage de celle d'origine ;
établir le diagnostic plomb avant l'exécution des travaux de peinture. ;

Phares et Balises souhaitent revenir à des AOT d'un an renouvelable à condition de recevoir les informations nécessaires à temps pour les éditer en début d'année civile.

Une AOT « Rénovation et animation », semblable à celle en pièce jointe, est aujourd'hui sollicitée pour terminer les travaux de la phase 1, l'entretien du jardin et les animations nécessaires aux finances, dès cet été.

Association LANVAON

Yann Souche



Didier Houy



Plouguerneau, le 29 mai 2023